FICHE 27/

Inégalités salariales entre les femmes et les hommes dans le privé

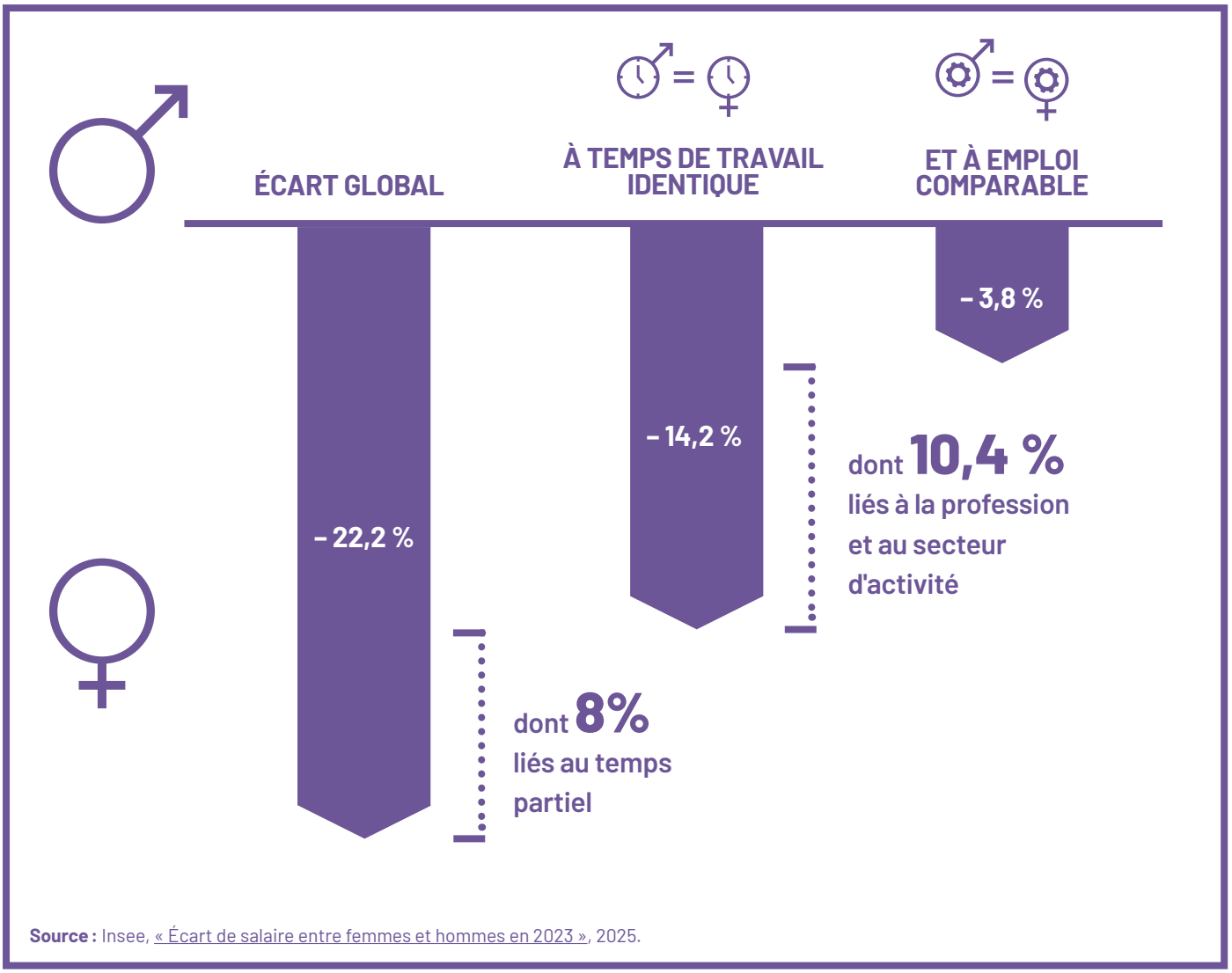

Source : Insee, « Écart de salaire entre femmes et hommes en 2023 », 2025.

Les femmes gagnent 22,2 % de moins que les hommes

En 2023, alors que le salaire des hommes était en moyenne de 27 430 euros par an, celui des femmes était de 21 340 euros – soit près d'un quart en moins. De ce fait, il est tout à fait illusoire de penser que le sujet des inégalités salariales entre les femmes et les hommes est clos.

Le temps partiel et les métiers genrés sont les premiers coupables

Deux facteurs principaux expliquent cet écart. D'abord, le temps de travail : 26,5 % des femmes travaillaient à temps partiel en 2023, contre seulement 8,7 % des hommes. Si le temps de travail des femmes était le même que celui des hommes, l'écart salarial ne serait « plus que » de 14,2%.

L'autre coupable est ce que l'on appelle la « ségrégation professionnelle » : très peu de métiers comptent des proportions équivalentes de femmes et d'hommes. Par exemple, d'après l'Insee, le secteur des services aux ménages comptait 65 % de femmes en 2020 et le secteur de l'enseignement 68,5 % et, à l'inverse, le secteur de la construction comptait 9 % de femmes et celui de l'industrie 28,5 %. De plus, les métiers largement féminisés sont souvent moins bien payés à niveau de diplôme équivalent et ils s'exercent aussi plus souvent à temps partiel.

Réduire les inégalités de salaires c'est donc d'abord en finir avec le temps partiel (subi) et les métiers genrés. Mais cela ne doit pas faire oublier qu'à temps de travail et à poste égal, les femmes sont moins payées que leurs homologues masculins : il reste en effet un écart de 3,8 %. Cela porte un nom : la discrimination !